



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2014**

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°21

DELIBERATION

Rapporteur : M. LAMOTHE

Objet : Projet de Travaux « Accessibilité » et Mise aux normes sur la Mairie

Ces derniers mois la commune a mené une réflexion sur l'aménagement et l'accessibilité des locaux de la mairie, tant pour le public que pour les personnels.

Des contacts ont été pris avec des architectes, ainsi qu'avec le Centre de gestion des landes notamment pour l'accessibilité des locaux pour le personnel. Aujourd'hui, une première tranche de travaux peut être lancée consistant dans la mise en accessibilité du rez-de-chaussée et de l'étage ainsi que la mise aux normes des sanitaires avec accessibilité handicapés.

Le coût des travaux est estimé à un peu moins de 220 000 €, auquel un crédit de 55 000 € s'ajoute pour une réfection totale de la toiture.

Il est demandé à notre assemblée :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents de commande publique
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents et conventions pour ces différents projets, en ce compris les financements
- et solliciter les meilleurs financements auprès du Centre de gestion et plus particulièrement du FIPHP

Etant précisé que les crédits sont prévus au budget de la commune, soit en opérations soit en régie.



Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à signer tout document de commande publique et tout document et convention pour ces différents projets, en ce compris les financements.

SOLLICITE les meilleurs financements auprès du Centre de gestion et plus particulièrement du FIPHFP.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

